

cas, la demande a été acceptée, la famille est entrée au pays et une fille est restée en Pologne, espérant pouvoir rejoindre les siens après un peu de temps.

Je crois que c'est un problème très grave et que quand une famille a des garants, la limite d'âge des enfants devrait être portée de 18 à 21 ans, à condition qu'ils ne soient pas mariés. Je crois avoir déjà signalé cette affaire à l'honorable représentante. Elle s'est montrée très aimable mais m'a répondu que sous le régime des règlements actuels, rien ne permettait d'admettre un cas semblable.

Il y a aussi la question des neveux et des nièces. Leur entrée dans notre pays ne pose aucun problème s'ils viennent d'un pays comme la Pologne et s'ils ont moins de 18 ans. Mais s'ils ont plus de 18 ans, nous nous heurtons de nouveau au même problème, c'est-à-dire au fait qu'aucune disposition n'existe dans ce pays pour examiner leur cas. Parfois, nous réussissons à les faire admettre comme immigrants après de nombreuses lettres. Règle générale, il est difficile, sinon impossible, de les faire venir au Canada après l'âge de 18 ans.

Quant à la question de faire venir au Canada les enfants de familles chinoises, j'ai souvent trouvé les règlements un peu sévères. Ils exigent la présentation de preuves d'identité complètes,—certificat de naissance, photographies et choses de ce genre,—qui sont souvent difficiles à obtenir. Lorsqu'une personne veut faire venir de jeunes Chinois au Canada, les règlements devraient être appliqués moins sévèrement si le garant est en bonne posture financière et s'il est un bon citoyen, de façon que les jeunes puissent être admis et que les familles soient réunies et soient heureuses.

Les Néo-Canadiens sont nombreux dans la péninsule de Niagara. Malgré certains déceptions, il y a des centaines de familles heureusement réunies, et qui doivent leur réunion au ministère. J'apprécie sincèrement ce qui a été fait, et je remercie le ministre de leur part.

J'exhorte le ministre et le ministère à examiner de nouveau la possibilité de modifier les règlements visant les immigrants qui ont des parrains, et en particulier pour les enfants de plus de 18 ans, et pour les nièces et neveux de plus de 18 ans. A mon avis, on devrait fixer l'âge à 21 ans.

**M. Herridge:** Monsieur le président, j'hésite un peu à prendre la parole à ce moment-ci, d'abord, parce qu'il est dix heures moins cinq; en second lieu, parce que je n'aime guère à heurter les sentiments d'une dame; troisièmement, parce que, marié depuis bien des années et père de quatre filles, je n'ai

jamais eu le dessus dans une discussion avec une femme. Je ne voudrais pas répéter ce qui a déjà été dit, mais je tiens à appuyer et à souligner certaines observations qu'on a formulées.

Je me réjouis de la nomination de M. Davidson au poste de sous-ministre du ministère. J'ai reçu bien des lettres à ce sujet. Au lieu de faire de longs discours, je vais me simplifier la tâche en citant à ce propos un article paru le 10 juin dans le *Financial Times*, sous la signature de Tempus:

Le remaniement administratif si longtemps attendu au ministère de l'Immigration est en voie de se produire, ou plutôt s'est déjà produit. M. Laval Fortier, sous-ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration depuis dix ans, vient d'être nommé à la Commission d'assurance-chômage, tandis que M. George Davidson, B.S., M.A., Ph.D., après dix ans au poste de sous-ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, a été nommé sous-ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Ce *Bluenose* (Néo-Ecossais) de la rivière Bass...

L'expression est jolie. Je reprends:

...est considéré comme l'homme qui convient à la nouvelle politique. Après tous les ennuis que M<sup>me</sup> Ellen Fairclough a éprouvés dans le domaine de l'immigration, il fallait que des têtes tombent; au moins une est tombée, et ce n'est pas la sienne.

Je ne suis pas souvent d'accord avec Tempus, mais dans le cas présent, c'est bien dit et je crois que cela traduit l'opinion de beaucoup de Canadiens.

Je reconnais que ce ministère a à résoudre des problèmes différents de ceux qui se posent à d'autres ministères, des problèmes qui intéressent des êtres humains et qui parfois, sont presque intangibles en raison des circonstances. Beaucoup de gens m'ont écrit ou m'ont parlé au sujet des problèmes relatifs à l'immigration, y compris des anciens combattants, mes commettants, des membres de la Légion canadienne, des fonctionnaires et des membres des syndicats ouvriers et des Canadiens d'origine chinoise qui habitent dans ma circonscription. Ces derniers me disent que, même s'ils sont représentés par l'un des leurs, ils préfèrent me signaler leurs problèmes. Je comprends très bien leur point de vue. Ils m'ont écrit récemment pour me faire part de leur opinion à l'égard de questions dont je parlerai plus tard.

Je me rends compte des lourdes tâches que le ministère doit accomplir et des difficultés que le personnel et les directeurs éprouvent pour ce qui est de l'application de règlements qui sont difficiles à appliquer et des problèmes qui découlent de la présente politique imprévoyante relative à l'immigration.

Des membres de la Légion canadienne et d'autres organismes m'ont demandé de me renseigner auprès du ministre pour savoir si tous les chefs de service et le personnel